
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 9 avril 2015

Etaients présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – Yvan BOURGEOIS - CECILLON Georges - DEBORE Patrick – FELISIAK Eric – Manuel LAFON - SUIFFET Gilbert – VINCENDET Pierre – Mmes BOUCHER Caroline – CHOISEAU Catherine - JORCIN Catherine - MONGREVILLE Jennifer – ZAPILLON Christelle -

Pouvoir de M. Pierre GAGNIERE à M. Pierre VINCENDET

Invitée : Mme Valérie JEAMET

Secrétaire de séance : Mme Christelle ZAPILLON

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures 35

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une demande de subvention pour des travaux en forêt communale. Cette proposition est acceptée.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 4 mars 2015

Patrick DEBORE fait remarquer que la discussion, en fin de réunion, sur le permis de construire déposé par la Société MARANATHA aurait nécessité plus de temps. Il n'est pas du tout satisfait de la retranscription du débat qui selon lui, ne reflète pas le sentiment général. Catherine CHOISEAU précise que les termes « réticences de certains conseillers » prêtent à confusion.

Le Maire rappelle qu'il donne un simple avis, mais que l'instruction du permis de construire est faite par le service instructeur de la DDT, sur les règles d'urbanisme, or ce permis est en conformité avec le PLU qui autorise ce type de construction sur cette zone. Les réticences exprimées doivent être objectives, un avis défavorable doit être motivé. Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, il propose que ce point soit remis à l'ordre du jour de la réunion de mardi 14 avril.

Le compte rendu est approuvé avec 2 voix contre (Patrick DEBORE, Catherine CHOISEAU), 2 abstentions (Yvan BOURGEOIS, Catherine JORCIN) et 10 voix pour.

2. Compte-rendu au conseil municipal des délégations accordées au maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- *Le 4 mars 2015*

Attribution des missions suivantes au Bureau VERITAS dans le cadre de la construction du centre des services techniques :

- Contrôle technique (mission de bas L, PS, STI) pour un montant de 5 100 € HT soit 6 120 € TTC
- SPS / Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, pour un montant de 2 610 € HT soit 3 132 € TTC.

- *Le 16 mars 2015*

Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour la vente d'un appartement parcelles D 1472 et 1473 (COTE Jocelyne)

3. Demande de subvention pour des travaux en forêt communale

L'ONF propose de programmer des travaux en forêt communale, parcelles 12 et 40, pour la régénération des mélèzes comprenant la préparation du sol par arrachage et mise en andains des « arcsosses » à la pelle-araignée.

Le montant estimatif des travaux est de 7 975.00 € HT y compris assistance technique de l'ONF et peuvent bénéficier d'une subvention de 600 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet, sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux, et demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

4. Finances

Patrick DEBORE regrette que les services de la Trésorerie n'aient pas remis le document de valorisation financière. Madame JEAMET précise que conformément aux directives, elle a remis ce document aux nouveaux maires après leur installation. Pour cette année, les éléments lui sont parvenus il y a seulement quelques jours, elle a préparé un rapport qui est remis aux conseillers municipaux.

4.1. Comptes administratifs 2014 - budget principal et budgets annexes

• Budget principal de la Commune

Section de fonctionnement

Excédent reporté	120 270.84 €
Dépenses	2 477 799.17 €
Recettes	3 227 231.35 €
Résultat de l'exercice	749 432.18 €
Résultat cumulé à affecter	869 703.02 €

Section d'investissement

Déficit reporté	410 852.12 €
Dépenses	2 977 600.12 €
Recettes	2 600 367.55 €
Résultat de l'exercice	- 377 232.57 €
Résultat cumulé	- 788 084,69 € (Déficit)
Solde des restes à réaliser	354 900.00 €
Résultat à reporter	- 433 184.69 € (Déficit)

Le résultat global d'exécution du budget, s'élève à 436 518,33 €. Il sera repris au budget primitif 2015 :

- Investissement : déficit reporté 788 084.69 €
- Fonctionnement : excédent reporté 92 994.02 €, affectation du résultat 776 709.00 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Vincendet, 1^{er} Adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT¹, après avoir entendu l'exposé des comptes de l'exercice 2014 et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 de la Commune de Lanslebourg Mont-Cenis.

4.2. Affectation du résultat au budget principal

Compte tenu du résultat du compte administratif, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- Affectation en réserves investissement
R 1068 776 709.00 €
- Report en fonctionnement
R 002 92 994.02 €

4.3. Comptes administratifs 2014 - budgets annexes et du service de l'eau

• Résultat des budgets annexes :

- ZAC du Plan des Champs	149 536.76 €
- Lotissement de St Martin	49 293.95 €

• Service de l'eau

Section d'exploitation

Excédent reporté	21 226,18 €
Dépenses	182 857.51 €
Recettes	149 902.96 €
Résultat de l'exercice	- 32 954.55 €
Résultat cumulé	- 11 728.37 €

Section d'investissement

Excédent reporté	282 796.35 €
Dépenses	124 204.42 €
Recettes	54 703.43 €

¹ Code Général des Collectivités Territoriales

Résultat de l'exercice	- 69 500.99 €	(déficit)
Résultat cumulé	213 295.36 €	

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 201 566.99 € et sera repris au budget primitif 2015 :

- Investissement : excédent reporté 213 295.36 €
- Exploitation : déficit reporté 11 728.37 €.

Après de nombreuses années en excédent, le budget de fonctionnement de l'eau génère un déficit d'exploitation important. Une réflexion doit être menée sur une augmentation du coût de l'eau afin de tendre vers un équilibre de la section d'exploitation.

Vu les budgets annexes et de l'eau de l'exercice 2014,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Vincendet, 1^{er} Adjoint, après avoir entendu l'exposé des comptes de l'exercice 2014 et après en avoir délibéré, adopte séparément, à l'unanimité les comptes administratifs annexes et de l'eau 2014 de la Commune de Lanslebourg Mont-Cenis.

4.4. Comptes de gestion - budget principal et budgets annexes

Madame JEAMET présente les résultats issus des comptes de gestion et précise qu'ils sont en concordance au 31 décembre avec les comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs).

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, Madame Valérie JEAMET, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

4.5. Taux d'imposition

Les bases prévisionnelles pour 2015 sont légèrement supérieures à celles de 2014 sauf pour la CFE en baisse en raison d'une mise à jour des bases EDF et RTE. A taux constants, les produits des taxes directes locales sont estimés à 1 219 660 €.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux en vigueur, à savoir :

- Taxe d'Habitation 13.58 %
- Taxe Foncière sur propriétés bâties 13.41 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties 148.15 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 26.27 %

Pour information, la CCHMV a augmenté ses taux de 4%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les taux d'imposition proposés, qui restent identiques à ceux de 2014.

4.6. Budgets prévisionnels 2015 – budget principal et budgets annexes

- **Budget principal de la Commune**

➤ **Fonctionnement**

Le budget primitif s'équilibre 3 159 948.00 € permettant de dégager un montant de 768 694.00 € pour la section d'investissement.

Par rapport à 2014, les recettes provenant des impôts sont stables, la DGF diminue de 63 118 € (-22.45%) et l'augmentation du prélèvement du FPIC² est estimée à 26 300 €. Celui-ci s'élève désormais à 87 500 €.

Les charges à caractère général intègrent les charges des nouveaux locaux du pôle enfance, des discussions sont en cours avec la CCHMV pour les refacturer (la structure multi accueil participe déjà).

En ce qui concerne les animations, l'OT dont le budget est en baisse de 220 000 €, ne peut plus tout assurer. L'OT prendra en charge les événements qui intéressent toute la Haute Maurienne Vanoise mais demande aux communes de participer quand celles-ci sont directement concernées (Festival de Tango, C'est l'printemps à Val Cenis...).

Patrick DEBORE indique son désaccord pour que la commune, dont le rôle n'est pas de médiatiser la station, finance ce qui n'est plus pris en charge par l'OT. Il souhaite un bilan du fonctionnement de l'auditorium. Pierre VINCENDET répond que c'est prévu.

² Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Patrick DEBORE propose également d'envisager de transférer la charge des navettes hivernales au SIVOM ou à la SEM. Le Maire répond que le SIVOM n'a pas la capacité de supporter cette charge et qu'on ne solutionnera rien en transférant certaines charges sur les autres collectivités. Il propose plutôt de réfléchir à un autre mode de gestion des transports (régie). Il rappelle que la Commune vit en grande partie grâce au tourisme et que celle-ci doit donc en assurer les charges et travailler au maintien, voire au développement, de l'activité touristique.

Patrick DEBORE soulève la question du coût des garderies du Plan des Champs et des Sablons. Le Maire indique qu'il s'agit d'un service public rendu aux touristes, pour améliorer l'attractivité de la station. La gestion de ces garderies se fait dans le cadre d'un marché public qui s'achèvera après l'été 2015. La commune reverse au prestataire la moitié des recettes et une subvention de fonctionnement. Pour 2014, le fonctionnement de ces garderies a représenté un coût de 67 700 € pour la commune. Pour 2016, la gestion de ces garderies se fera dans le cadre d'une DSP³ comme cela se fait actuellement à Lanslevillard.

Le CIS a un projet de rénovation et d'extension d'un coût prévisionnel de 2M€. Pour financer ces travaux, l'association gestionnaire a sollicité la commune pour verser une subvention ou accorder la gratuité des loyers pendant 3 ans (environ 50 000 €/an). Pierre VINCENDET précise que la commune et le CIS sont liés par un bail emphytéotique et que dans ce cadre, le propriétaire n'a pas à investir.

➤ Investissement

La section s'équilibre à 4 478 880 €, comprenant les opérations principales suivantes :

	Dépenses	Recettes
Remboursement capital emprunts	421 464 €	
Remboursement capital nouveaux emprunts	34 485 €	
Virement de la section de fonctionnement		768 694 €
Affectation du résultat		776 709 €
FCTVA		397 000 €
Taxe d'aménagement		60 000 €
Subventions énergies renouvelables / façades	15 000 €	15 000 €
Acquisition matériel de transport	50 000 €	
Acquisition de matériels	40 069 €	
Frais d'études	60 000 €	
Acquisition garderie des Sablons (Saint Charles)	795 840 €	508 800 €
Opérations		Subventions
Aménagement forêt	10 000 €	600 €
Bâtiments divers, dont chaudière école	370 000 €	Emprunt 200 000 €
Voirie divers	300 000 €	Emprunt 100 000 €
Réseau électrique/Illuminations	30 000 €	
Camping + réfection pont	30 000 €	
Liaison piétonne (solde)	80 000 €	
Auditorium (solde)	84 000 €	
Pôle enfance, Halte-garderie et accueil loisirs	95 337 €	383 250 €
Atelier communal, dont modification du PLU	945 000 €	19 200 € Emprunt 800 000 €
Garderie des Sablons (aménagement)	200 000 €	Emprunt 100 000 €
Valorisation touristique Grand Mont-Cenis	8 500 €	8 000 €
Eglise : restauration intérieur/tableaux	110 000 €	277 846 €
Subventions restant à percevoir (chaudière mairie)		12 400 €

Les frais d'études (60 000 €) sur la voirie, signalétique, réseaux d'eau... permettront de se déterminer sur les investissements à venir.

Patrick DEBORE indique qu'il est totalement opposé aux sommes investies dans l'aménagement de la garderie des Sablons et de la voirie de desserte. Selon lui, ce service qui sera géré par une entreprise privée dans le cadre

³ Délégation de Service Public

d'une DSP va peser fortement sur le budget communal. C'est une des raisons pour lesquelles il ne votera pas le budget.

Le Maire re-précise qu'en tant que station touristique, ce service est important pour le maintien, voire le développement de l'attractivité de la station. D'autres stations viennent d'ailleurs voir comment cela fonctionne car c'est un plus. A Lanslevillard la garderie est organisée sous forme de DSP sans problème.

Patrick DEBORE répond que pour lui la priorité n'est pas le tourisme mais le bien vivre des gens qui sont au village. Le Maire ré-affirme qu'une grande majorité des habitants vivent du tourisme, et que le village vivra d'autant mieux que le tourisme sera florissant, ce qui participe grandement au bien vivre.

Lionel BOROT indique que Philippe TOURNEBIZE, responsable de la maison des enfants, a proposé de venir présenter au conseil municipal un bilan du fonctionnement des garderies.

D'autre part, Yvan BOURGEOIS demande que soit fait un recensement des bâtiments appartenant à la commune.

- **Budgets annexes**

ZAC du Plan des Champs

↳ Fonctionnement	277 537 €
↳ Investissement	64 000 €

Ce budget inclut la vente du dernier terrain pour la construction du Critérium 3, ainsi que des travaux qui restent à réaliser sur la zone.

Lotissement de Saint-Martin

↳ Fonctionnement	49 294 €
↳ Investissement	0 €

- **Service de l'eau**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

↳ Section d'exploitation	193 120 €
↳ Section d'investissement	279 000 €

La section de fonctionnement du service de l'eau a été, pour l'exercice 2014, déficitaire de 32 954 €. Le déficit cumulé, compte tenu des reports des exercices antérieurs, s'élève à 11 728 €. Compte tenu des prévisions de recettes, il faut prévoir au budget 2015 une subvention de la commune à hauteur de 25 000 € pour pouvoir l'équilibrer le budget de l'eau. Le fonctionnement de ce service est conséquent en raison des équipements importants compte tenu des résidences secondaires et des lits touristiques. Il est en principe interdit à une commune de subventionner ce type de service public. Une augmentation des tarifs de l'eau va être nécessaire. Plusieurs hypothèses sont envisagées : jouer sur la part fixe pour une meilleure répartition, tarification de la consommation par tranches.... Ce point sera étudié lors d'une prochaine réunion.

Les budgets primitifs sont adoptés :

- Principal Commune : 2 contre (Patrick DEBORE, Catherine CHOISEAU), 2 abstentions (Yvan BOURGEOIS, Catherine JORCIN) et 11 pour.
- Lotissement de St Martin 15 pour
- ZAC du Plan des Champs 1 abstention (Yvan BOURGEOIS) et 14 pour
- Eau 1 abstention (Yvan BOURGEOIS) et 14 pour

4.7. Affectation loi montagne 2015

Comme chaque année, il convient d'affecter le produit de la Loi Montagne versé par le SIVOM de Val Cenis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant :

- le rôle du Club des Sports pour la formation aux métiers de la montagne et le classement de certains jeunes skieurs,
- la création d'une plate-forme collective de stockage des fumiers,

décide l'affectation suivante du produit Loi Montagne 2015 :

- Virement externe	
o Club des sports	6 555.31 €
- Affectation interne	
o Agriculture (plate-forme fumiers)	10 000.00 €
(affectée sur 15 ans à compter de l'année 2002)	

Patrick DEBORE propose qu'à l'achèvement du remboursement de la fumière, la somme affectée à l'agriculture serve à financer l'irrigation.

4.8. Tarifs de l'eau

Comme indiqué ci-dessus, des simulations plus affinées seront proposées lors d'une prochaine réunion.

5. Personnel

5.1. Embauche de personnel saisonnier

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'embaucher le personnel saisonnier suivant :

- 4 adjoints techniques saisonniers pour une durée de 6 mois,
- 1 agent de bibliothèque saisonnier à temps non complet pour une durée de 2.5 mois maximum,
- 2 agents d'accueil saisonniers pour la Maison Franco Italienne pour une durée de 3,5 mois maximum,
- 1 garde animateur chargé de l'entretien et de la gestion du jardin alpin du Mont-Cenis pour une durée maximum de 4 mois,
- 1 agent d'accueil saisonnier à temps non complet pour l'Eglise.

6. Affaires Diverses.

- Prévoir une réunion de la commission Mont-Cenis avant la fin du mois d'avril.
- Réunion sur les marques qui s'est tenue à l'OT : Monsieur le Maire s'excuse auprès des conseillers municipaux de Lanslebourg qui n'ont pas été invités, suite à une incompréhension de sa part. Il pensait que les invitations seraient faites par l'OT.

La séance est levée à 0 h 50.